

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la ville de La Tuque que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 18 décembre 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- ✓ **Règlement no 1000-206-2018** établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de Ville de La Tuque pour l'année 2019.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau du greffier à l'hôtel de Ville de La Tuque, situé au 375, rue Saint-Joseph, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de Ville de La Tuque au www.ville.latuque.qc.ca.

Ce règlement entre donc en vigueur le jour de leur publication conformément à la loi.

AVIS PUBLIC fait et donné à La Tuque ce 20^e jour du mois de décembre 2018.



Jean-Sébastien Poirier
Greffier

POUR PARUTION SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE
AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
MERCREDI LE 20 DÉCEMBRE 2018